N°5
Juillet
2021

roannaise DES ENERGIES renouvelables

Lettre d'information

PROJET ÉOLIEN DES NOËS

Madame, Monsieur,

Un an après l'envoi de la précédente lettre d'information, le projet éolien des Noës vient à nouveau de franchir une étape clé. En mars 2020 s'achevait la période d'instruction du projet par les services de l'État. S'en est suivie l'Enquête Publique, qui s'est déroulée du 24 août au 25 septembre 2020 et lors de laquelle l'intégralité du permis environnemental était disponible à la consultation du grand public : 159 contributions ont été recensées. L'enquête publique s'est clôturée par un **avis favorable** du commissaire enquêteur.

En décembre 2020, notre projet a été présenté devant la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), dont le but est de veiller à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie et de contribuer à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable. Cette commission, constituée de 4 collèges, dont les services de l'État, des élus de collectivités territoriales, des associations de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées en matière de protection des milieux naturels, a également **délibéré favorablement** sur le projet des Noës.

Un mois plus tard, le 18 janvier 2021, nous avons obtenu **l'autorisation de construire et d'exploiter le Parc des Vents des Noës** (arrêté préfectoral consultable sur le site de la préfecture à l'adresse : www.loire.gouv.fr).

S'en est suivie une période de 4 mois durant laquelle des recours pouvaient être émis. En France, 4 projets éoliens sur 5 en font l'objet mais **aucun recours n'a été déposé contre le projet des Noës**, preuve de sa bonne acceptabilité auprès des habitants locaux. Nous allons désormais pouvoir travailler à la préparation du site et à la construction.

Nous continuerons à vous tenir informé de l'avancement du projet, dont la mise en service est prévue en 2023.

Nous vous souhaitons bonne lecture et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Yves Nicolin
Président de Roannais Agglomération
et de Roannaise des Énergies Renouvelables

Stéphane Raphaël
Maire des Noës
Administrateur de Roannaise
des Énergies Renouvelables

Nicolas Chargueros
Maire du Crozet
Vice-Président délégué à l'Environnement,
à la Transition énergétique et à la Sylviculture

LE PROJET ÉOLIEN DES NOËS EN BREF

Le projet éolien des Noës se compose de **6 machines** de **165 mètres** de haut (en bout de pales) pour une puissance totale de **17 mégawatts**. Un tel projet permet de produire **42 gigawattheures par an**, soit l'équivalent des besoins énergétiques domestiques de presque **19 000 personnes**.

Le projet a été initié fin-2016 et a fait l'objet d'une étude d'impact portant sur les volets environnement, paysage, acoustique et hydrogéologie. Tous les détails à retrouver sur : www.parcdesventslesnoes.fr.

Le projet éolien des Noës sera la deuxième grande réalisation de l'agglomération, après **la centrale solaire de Roanne**.

Roannais Agglomération s'est donné l'objectif de couvrir 50% des besoins énergétiques de son territoire à l'horizon 2050 grâce à la production locale d'énergies renouvelables.

Photomontage depuis le barrage du Rouchain à Renaison

FOCUS SUR LA CENTRALE SOLAIRE DE ROANNE

La centrale solaire de Roanne a été mise en service le 7 janvier 2021. Elle a été construite sur l'ancienne décharge de Roanne, entre le canal et le fleuve Loire. Equipée de 16 500 panneaux photovoltaïques, cette centrale de 5 mégawatts permettra de produire 6 gigawattheures par an, soit l'équivalent des besoins de **2 700 personnes**.

Pour en savoir plus sur ce projet, rendez-vous sur : www.aggloroanne.fr.

roannais AGGLOMERATION

OSER ENR
Auvergne-Rhône-Alpes

CONTACT
Roannais Agglomération
63 rue Jean-Jaurès
42311 ROANNE Cedex
eolien-public-local@roannais-agglomeration.fr
04 26 24 92 86